



## ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES - INFORMATIONS

publié le 21/09/2020

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le conseil d'administration est un organe délibératif qui assiste le chef d'établissement dans l'exercice de ses responsabilités et décisions déterminant la vie de l'établissement.

Les parents d'élèves élus au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ces instances participatives, et ils ont voix délibérative au même titre que tous les autres représentants. Ils sont au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants.

***Tous les parents d'élèves sont électeurs.***

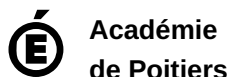
Vous recevrez, par l'intermédiaire de votre enfant (ou par voie postale si ce dernier n'est pas à votre domicile au moment de la distribution) le matériel de vote entre le 30 septembre et le 02 octobre 2020.

*Cette année, les votes se feront uniquement par correspondance.* Des consignes précises seront jointes au matériel de vote afin de vous accompagner dans votre procédure de vote.

L'urne sera placée dans le sas d'entrée du secrétariat et votre enfant pourra déposer l'enveloppe jusqu'au vendredi 09 octobre 2020, à 16h55.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour toute question.

Cordialement,  
La direction



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.